

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

## DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

## ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

## INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

## SOMMAIRE.

## MAISON SOUVERAINE :

Bulletin de la santé de S. A. S. le Prince Albert 1<sup>er</sup>.  
Manifestations de sympathie et vœux à l'adresse de Son  
Altesse Sérénissime.

## AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Lycée de Monaco. — Lycée de garçons ; Etablissement  
secondaire de jeunes filles.

## ÉCHOS ET NOUVELLES :

Nécrologie.  
Publications de la section de gravure musicale de l'Institut  
Professionnel.  
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

## MAISON SOUVERAINE

Voici le dernier bulletin publié sur la santé  
de S. A. S. le Prince à la suite de Son retour  
à Paris :

Paris, 19 septembre.

Le Prince a quitté Font-Romeu le 13 septembre.  
Malgré la longueur du voyage, Son Altesse l'a mer-  
veilleusement supporté et est maintenant installée  
à Paris. Depuis Son retour, les progrès ont sans  
cesse continué de se manifester et le Prince a pu  
commencer à se lever chaque jour. Il est actuelle-  
ment en pleine convalescence.

Docteurs BAZY, LOUIS BAZY, LOUËT.

Dès l'annonce de la maladie de S. A. S. le  
Prince, S. Exc. le Président de la République  
Française, S. M. le Roi d'Angleterre, S. M. le  
Roi d'Italie, S. M. le Roi des Belges, LL. EExc.  
le Président de la République Portugaise, le  
Président du Conseil de la République Fran-  
çaise, le Président du Conseil des Ministres à  
Lisbonne, le Ministre de la Marine d'Italie, M.  
Myron T. Herrick, Ambassadeur des Etats-  
Unis, M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie  
des Sciences ont envoyé prendre à la Légation  
de Monaco à Paris et au Cabinet Civil du Prince  
ou ont demandé par télégramme des nouvelles  
de Son Altesse Sérénissime.

Il convient également de mentionner les dé-  
marches auxquelles a donné lieu, de la part des  
Autorités et des différents groupements de la  
population, l'émotion que les nouvelles de la  
santé du Prince avait soulevée dans la Princi-  
pauté. S. Exc. le Ministre d'Etat, M. le Prési-  
dent du Conseil National, S. G. M<sup>gr</sup> l'Evêque,  
M. le Secrétaire d'Etat, M. le Vice-Président  
du Conseil National, M. le Maire de Monaco,  
le Conseil Communal, la population moné-  
gasque et les membres des Colonies étrangères,  
le Consul Général de France, le Consul Général  
d'Italie, la Chambre Consultative des Intérêts  
Economiques, le Consul britannique, le Consul  
de Suisse ont en leur nom et au nom des col-  
lectivités qu'ils représentent ou des services  
qu'ils dirigent exprimé leurs vœux à l'adresse  
de Son Altesse Sérénissime.

On lira ci-dessous les lettres et télégrammes  
échangés à cette occasion :

Paris, 14 septembre 1921.

Monsieur le Président,

Rentrant à Paris dans le triste équipage qui rap-  
proche les misères humaines, les consolations et  
toutes les formes de la bonté, j'adresse à Votre  
Excellence mes remerciements pour les manifesta-  
tions dont je suis l'objet depuis quinze jours. Je  
remercie en vous les travailleurs de l'esprit qui  
depuis ce temps m'ont transmis constamment les  
sympathies de la Science française.

Je renouvelle à Votre Excellence les assurances  
de ma haute estime et de ma cordiale amitié.

ALBERT, Prince de Monaco.

LE PRÉSIDENT  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

Rambouillet, 15/9/21.

— Monseigneur,

J'ai été particulièrement heureux de recevoir  
votre lettre qui m'atteste la réalité des bonnes nou-  
velles que nous avons accueillies avec tant de satis-  
faction.

Du moins cette épreuve heureusement terminée  
aura permis à de ferventes et nombreuses sympa-  
thies françaises de témoigner que notre pays n'est  
ni ingrat ni oublié.

Je saisis avec empressement, Monseigneur, cette  
occasion de vous renouveler l'assurance de mes  
sentiments de fidèle et cordiale amitié.

A. MILLERAND.

\*\*

Font-Romeu, 7 septembre 1921.

Sa Majesté le Roi Georges,  
Londres.

Your message has touched me very much. My  
attachment to Your Majesty is thereby still greater  
than ever.

ALBERT, Prince de Monaco.

\*\*

Racconigi, 5 septembre 1921.

S. A. S. le Prince de Monaco,  
Grand Hôtel, Font-Romeu.

Je prie Votre Altesse de vouloir bien agréer mes  
vœux les plus chaleureux pour sa santé.

VITTORIO EMANUELE.

Font-Romeu, 6 septembre 1921.

Sa Majesté le Roi Victor Emmanuel,  
Racconigi.

Je suis très touché de la bonté avec laquelle Votre  
Majesté m'a télégraphié. Je lui envoie l'expression  
de toute ma gratitude et des sentiments que je lui ai  
témoignés depuis si longtemps.

ALBERT, Prince de Monaco.

\*\*

Monaco, 6 septembre 1921.

Ministre d'Etat

à Cabinet de S. A. S. le Prince de Monaco,  
Paris.

Consul de Belgique à Monaco s'est présenté ce  
matin au Gouvernement pour communiquer le télé-  
gramme suivant émanant du Ministre des Affaires  
Etrangères Belge : « Veuillez prendre, au nom du

Roi et du Gouvernement, nouvelles Prince de Mo-  
naco et vous faire interprète des vœux que nous  
formons pour son rétablissement. »

Cabinet Prince de Monaco  
à Consul de Belgique, Monaco.

S. A. S. le Prince vous prie faire parvenir à S. M.  
le Roi et au Gouvernement Belge expression de Sa  
gratitude pour démarche dont ils vous ont chargé à  
l'occasion de Sa maladie. Veuillez également trans-  
mettre Colonie Belge Monaco les sincères remercie-  
ment de Son Altesse Sérénissime qui a été profondé-  
ment touchée de sa participation à manifestation  
collective population monégasque et colonies.

\*\*

Lisbonne, 9 septembre 1921.

S. A. S. le Prince de Monaco,  
Grand Hôtel, Font-Romeu.

Moi et Madame d'Almeida nous regrettons pro-  
fondément votre état et nous désirons de tout notre  
cœur un rappel rapide à la santé. Nos compliments  
affectueux.

ANTONIO JOSÉ D'ALMEIDA.

Son Excellence

Monsieur Antonio José d'Almeida,  
Président de la République Portugaise,  
Lisbonne.

Merci à vous et à Madame d'Almeida pour votre  
bon souvenir. Etat bien meilleur. Je pourrai revoir  
le Portugal un jour.

Prince de Monaco.

Lisbonne, 5 septembre 1921.

M. Fuhrmeister,  
Grand Hôtel, Font-Romeu.

Je vous prie d'exprimer à Son Altesse Sérénissime  
nos vœux les plus sincères pour le rétablissement  
de Son Altesse.

Président du Conseil des Ministres  
du Portugal.

Son Excellence le Président  
du Conseil des Ministres,  
Lisbonne.

J'ai transmis votre dépêche au Prince qui a pu en  
prendre connaissance et qui s'est montré aussitôt  
très ému de votre souvenir.

FUHRMEISTER,  
Secrétaire Particulier.

\*\*

Trieste, 13 septembre 1921.

Aide de Camp de Son Altesse le Prince de Monaco,  
Paris.

Je vous prie vouloir bien présenter Son Altesse  
Sérénissime Prince Monaco souhaits très vifs que  
Comité thalassographique réuni séance plénière fait  
pour prompt rétablissement son illustre Membre  
honoraire afin soit longtemps conservé Science de  
la mer.

Ministre Marine, Président BERGAMASCO.

Aide de camp Prince de Monaco  
à M. Bergamasco, Ministre Marine,  
Rome.

Après grave opération, Prince transporté Paris est  
hors de danger. Vous remercie cordialement ainsi  
que Comité thalassographique.

Paris, 4 septembre 1921.

Prince de Monaco,  
Grand Hôtel, Font-Romeu.

Deeply distressed to hear of your illness accept my congratulations on success of operation sincerely hope for a rapid recovery.

MYRON T. HERRICK.

Font-Romeu, 5 septembre 1921.

Son Excellence Mr Myron T. Herrick,  
Ambassadeur des Etats-Unis,  
Paris.

Just able to answer you myself admirably cared for after brilliant operation. Send you and american friends all my hearty thanks.

Prince de Monaco.

\*\*

Paris, 5 septembre 1921.

Son Altesse le Prince de Monaco,  
Grand Hôtel, Font-Romeu.

Académie apprend avec satisfaction les bonnes nouvelles de votre santé apportées par Bazy. Je vous envoie les souhaits de vos confrères pour votre prompt rétablissement.

LACROIX.

Font-Romeu, 6 septembre 1921.

M. Lacroix, Secrétaire Perpétuel,  
Académie des Sciences, Paris.

Mes pensées ont souvent visité l'Académie depuis huit jours. Vous savez mieux que personne quels sont mes sentiments pour elle. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour qu'elle garde un bon souvenir de moi. Je vous remercie des bonnes paroles que vous m'avez adressées en ce moment en son nom.

Prince de Monaco.

\*\*

Châteauneuf-du-Faou, 2 septembre.

Ministre d'Etat  
à Cabinet Prince de Monaco,  
Paris.

Vivement ému par télégramme, vous serai obligé exprimer Prince vœux les plus sincères prompt rétablissement.

LE BOURDON.

Prince de Monaco  
à S. Exc. M. Le Bourdon,  
Ministre d'Etat de Monaco,  
Châteauneuf-du-Faou.

J'ai été très sensible à vos vœux et vous en remercie sincèrement. La bonne marche de ma convalescence me fait entrevoir une prochaine reprise d'activité pour laquelle votre collaboration me sera précieuse.

MINISTÈRE D'ÉTAT

Monaco, le 14 septembre 1921.

Monsieur le Ministre Plénipotentiaire,

Les membres du Gouvernement, les fonctionnaires, employés et agents des Administrations monégasques vous seraient infiniment reconnaissants si vous vouliez bien transmettre à S. A. S. le Prince l'expression respectueuse de la joie qu'ils ressentent en Le sachant enfin hors de danger, et les nouveaux et sincères souhaits qu'ils forment pour qu'Il soit bientôt à même de reprendre le cours des importants travaux auxquels Il a si noblement consacré Sa vie pour le plus grand profit de la Science et de l'Humanité.

Veuillez agréer, etc.

P. le Ministre d'Etat,

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur,  
GALLÈPE.CABINET CIVIL  
DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Monsieur le Ministre,

D'après les ordres du Prince, j'ai l'honneur de vous adresser, en vous priant d'en faire part aux membres du Gouvernement, aux fonctionnaires, employés et agents des Administrations monégasques, les sincères remerciements de Son Altesse Sérénissime pour les souhaits que vous Lui avez

exprimés à l'occasion de Son entrée en convalescence.

Les témoignages de profond dévouement que vient de Lui donner le personnel administratif tout entier ont été particulièrement précieux au Prince. Il y a trouvé la preuve que, chacun dans sa sphère, sera animé comme Lui d'une énergie nouvelle pour continuer de travailler au progrès et à la prospérité de la Principauté.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Le Ministre Plénipotentiaire  
Directeur du Cabinet Civil,  
G. JALOUSTRÉ.

\*\*

Conches-en-Ouche, 3 septembre 1921.

Chef Cabinet Prince Monaco,  
Paris.

Très peiné apprendre maladie de S.A.S. le Prince. Heureux réussite opération. Vous prie transmettre à Son Altesse mes vœux les plus sincères prompt rétablissement et Lui renouveler assurance respectueux dévouement.

MARQUET, Président Conseil National.

Font-Romeu, 4 septembre 1921.

M. Eugène Marquet,  
Conches (Eure).

Prince très touché par télégramme, vous remercie cordialement.

FUHRMEISTER.

\*\*

Evêque Monaco  
à Secrétariat Prince Monaco,  
Font-Romeu.

Si tôt réception du télégramme officiel m'annonçant gravité état Prince me suis empressé télégraphier à l'Evêché pour ordonner à mes prêtres de réciter les prières spéciales. Vous savez sincérité vœux ardents que je fais pour obtenir de Dieu prompt guérison notre Souverain bien aimé. Ce matin ai célébré messe à ces intentions et vous demande faire savoir Son Altesse et Famille Princière toute ma respectueuse sympathie.

Secrétariat à Evêque Monaco.

Prince n'a nullement été surpris sentiments que vous Lui avez témoignés dans cette pénible circonstance. Son Altesse Sérénissime sait très bien qu'Elle peut compter sur dévouement de l'Evêque et de son clergé et Elle vous sait particulièrement gré, Monseigneur, de cet état de choses si consolant pour Elle.

\*\*

Monaco, 3 septembre 1921.

M. Fuhrmeister,  
Grand Hôtel, Font-Romeu.

Vous prie exprimer au Prince mes vœux les plus respectueux et ardents pour son prompt rétablissement.

ROUSSEL, Secrétaire d'Etat.

M. Roussel, Secrétaire d'Etat,  
Monaco.

Prince vous remercie bien vivement pour vœux exprimés.

FUHRMEISTER.

\*\*

CABINET  
DU  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
Monaco, le 6 septembre 1921.

Monsieur le Ministre Plénipotentiaire,

Les bonnes nouvelles qui se succèdent rendent à tous la confiance.

Au nom des Services judiciaires et des autres Services que j'ai l'honneur de diriger, je vous serai reconnaissant de faire parvenir à Son Altesse leurs félicitations les plus vives et respectueuses et la nouvelle expression de leurs vœux.

Veuillez agréer...

Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.CABINET CIVIL  
DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

D'après les ordres du Prince, j'ai l'honneur de vous faire connaître que Son Altesse Sérénissime a été très touchée et vous remercie sincèrement des vœux que vous Lui avez adressés à l'occasion de Son entrée en convalescence.

Elle vous prie de transmettre Ses remerciements aux Services judiciaires et aux autres Services placés sous votre direction, dont vous vous êtes fait l'interprète. Les sentiments que vous avez exprimés en leur nom à Son Altesse Sérénissime ont été pour Elle un puissant réconfort et Lui font envisager avec confiance l'œuvre qu'Elle entend poursuivre pour le bien de Son pays.

Veuillez agréer, etc.

Le Ministre Plénipotentiaire  
Directeur du Cabinet Civil,  
G. JALOUSTRÉ.

\*\*

Monaco, 3 septembre 1921.

Vice-Président Conseil National  
à Chef Cabinet Prince Monaco,  
Paris.

Très émus maladie soudaine Prince Albert, mes collègues et moi adressons vœux ardents pour rétablissement auguste Souverain et assurance affectueux attachement.

Prince de Monaco  
à Docteur Marsan, Vice-Président  
Conseil National, Monaco.

Je vous remercie sincèrement vous et vos collègues du Conseil National des vœux que vous m'avez adressés dans un moment où ma volonté de continuer à travailler pour le bien de la Principauté a contribué sans doute à vaincre le mal.

Monaco, 4 septembre 1921.

Aide de camp Prince de Monaco,  
Paris.

Conseil Communal a reçu avec émotion nouvelle maladie Son Altesse Sérénissime Prince. Heureux avoir appris par votre communication amélioration sensible. Vous prie transmettre Son Altesse vœux ardents que Conseil Communal et population tout entière forment pour Son prompt rétablissement.

ALEXANDRE MÉDECIN, Maire.

Prince de Monaco  
à Maire de Monaco.

Je vous remercie sincèrement de vos vœux et vous prie transmettre aux Monégasques et au Conseil Communal mes chaleureux remerciements pour leurs témoignages de fidèle attachement qui m'ont vivement ému et m'ont aidé à surmonter une crise douloureuse. Les nouvelles forces que je recouvre me permettront de leur prouver encore mon affection.

\*\*

Monaco, le 5 septembre 1921.

Aide de camp de S. A. S. le Prince de Monaco,  
Paris.

Les Monégasques, sujets du Prince, ainsi que les membres de la Colonie étrangère, résidant actuellement dans la Principauté, confondus dans une même pensée, prient Son Altesse Sérénissime le Prince de daigner agréer les vœux qu'ils forment pour le prompt rétablissement de Sa santé et L'assurent de leur respectueux attachement et de leur dévouement.

Le Maire de Monaco : ALEXANDRE MÉDECIN.  
Le Président de la Colonie Française : BADOUREAU.  
Le Président de la Colonie Italienne : F. BULGHERONI.  
Le Président de la Colonie Belge : A. NEF.  
Pour le Président de la Colonie Suisse :  
PROCHASKA, trésorier.

\*\*

La Condamine, 3 septembre 1921.

Consulat Général France Monaco  
à Chef Cabinet Prince Monaco,  
Paris.

J'apprends heureux résultat opération subie par

S. A. S. le Prince de Monaco. Vous prie transmettre à Son Altesse Sérénissime les vœux les plus ardents que je forme pour Son prompt et complet rétablissement.

La Condamine, 5 septembre 1921.  
Consulat Général France Monaco  
à Cabinet Prince Monaco,  
Paris.

Colonie française Monaco a reçu avec émotion la nouvelle de l'opération subie par Son Altesse Sérénissime le Prince. Très heureuse apprendre amélioration subite, elle me prie d'être auprès de Son Altesse Sérénissime l'interprète de ses vœux de prompt et complet rétablissement.

Cabinet Prince de Monaco  
à Consul Général de France,  
Monaco.

Particulièrement sensible aux sentiments que vous Lui avez exprimés personnellement et au nom de vos compatriotes à l'occasion de Sa maladie, S.A.S. le Prince vous adresse pour vous et la Colonie française Ses très sincères remerciements. En s'associant à la population monégasque et aux autres Colonies de la Principauté pour adresser au Prince ses vœux de prompt rétablissement, la Colonie française a eu une inspiration touchante dont Son Altesse Sérénissime gardera fidèlement le souvenir.

Monte Carlo, 5 septembre 1921.

Aide de camp Prince de Monaco,  
Font-Romeu.

Italiens habitant Monaco douloureusement émus nouvelles santé Prince, n'oubliant pas tous les bienfaits dont ils sont redevables à Son Altesse Sérénissime, forment vœux les plus sincères pour complet rétablissement Auguste Souverain. Je m'associe à ces vœux dont je vous prie être interprète auprès du Prince avec mes hommages respectueux.

Consul Général Italie MAZZINI.

Cabinet Prince de Monaco  
à Consul Général d'Italie,  
Monaco.

S. A. S. le Prince a été profondément touché de la communauté de sentiments qui, à l'heure grave de Sa maladie, a uni la Colonie italienne à la population monégasque et aux autres Colonies de la Principauté. Il vous remercie sincèrement de vos vœux personnels et vous prie transmettre à vos compatriotes Ses vifs remerciements pour leurs précieuses démarches.

Monte Carlo, 8 septembre 1921.

M. Jaloustra,  
Ministre Plénipotentiaire Prince de Monaco,  
Paris.

Chambre Consultative des Intérêts Economiques, émue des dangers courus par S.A.S. le Prince et heureuse apprendre Son prochain rétablissement, vous prie être son interprète pour Lui présenter ses respectueuses félicitations et ses vœux ardents de Le savoir bientôt en parfaite santé.

AUDIBERT, Président.

Cabinet Prince de Monaco  
à Président Chambre Consultative,  
Monaco.

Les vœux et sentiments que vous avez exprimés à S.A.S. le Prince à l'occasion de Sa maladie, L'ont vivement touché. Il vous en remercie sincèrement ainsi que tous vos collègues et comptera sur le concours de la Chambre Consultative dans la poursuite de Son œuvre.

Cancale, 4 septembre 1921.

M. Fuhrmeister,  
Font-Romeu.

Sommes peiné maladie de Son Altesse. Prière me télégraphier nouvelles.

KEOGH, Consul Britannique.

Font-Romeu, 6 septembre.

Mr Keogh, Consul Britannique,  
Cancale.

Prince très touché de votre aimable pensée, vous remercie vivement. Etat Son Altesse sensiblement amélioré, situation très satisfaisante.

FUHRMEISTER.

CABINET CIVIL  
DE  
S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Consul Suisse,  
Monaco.

S. A. S. le Prince a été très sensible à démarche Colonie Suisse de Monaco qui a tenu à joindre ses vœux à ceux des Monégasques et des autres Colonies. Il vous prie transmettre à vos compatriotes de la Principauté Ses vifs remerciements.

On ne saurait passer sous silence les égards particuliers dont S. A. S. le Prince a été entouré pour Son retour de Font-Romeu à Paris par la Compagnie des Chemins de fer du Midi et par la Compagnie d'Orléans. Cette dernière a mis à la disposition de Son Altesse un wagon spécial qui a permis d'effectuer le voyage dans les conditions les plus confortables.

## AVIS & COMMUNIQUÉS

### LYCÉE DE MONACO

Le Lycée de Monaco donne l'Enseignement secondaire des Lycées de France. Il conduit donc jusqu'au Baccalauréat inclusivement. Une classe de Mathématiques et une classe de Philosophie en couronnent les études.

Les langues Anglaise, Italienne, Allemande y sont enseignées.

Au-dessous de la classe de 6<sup>me</sup>, c'est-à-dire au-dessous de l'Enseignement secondaire proprement dit, il possède une division élémentaire directement préparatoire à cet enseignement. Cette division reçoit les petits garçons depuis l'âge de 5 ans. Elle comprend une classe enfantine (5 ans-7 ans) une classe de 9<sup>me</sup>, de 8<sup>me</sup> et une classe de 7<sup>me</sup>. Son plan d'études est établi pour amener des enfants de bonne intelligence en 6<sup>me</sup> A (avec latin) ou B (sans latin) vers dix ou onze ans.

Si un élève peut entrer en 6<sup>me</sup> après 12 ou même 13 ans, il importe cependant que les entrées dans cette classe ne se produisent pas à un âge trop avancé.

Le Lycée de Monaco n'a pas de pensionnat ni de demi-pensionnat. Son régime est celui de l'externat surveillé ou de l'externat simple. Mais il peut recevoir des enfants qui seraient placés par leurs parents dans une pension ou demi-pension privée, agréée par la Direction et autorisée par le Gouvernement Princier, ou dans une famille parente ou amie qui en aurait la garde.

#### TAUX DES RÉTRIBUTIONS PAR AN ET PAR TRIMESTRE

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Deuxième Cycle : Philosophie, Mathématiques, 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>me</sup> ...	333	111	234	78
Premier Cycle : 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> ...	261	87	171	57
Division élémentaire : 7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup>	216	72	144	48
Division préparatoire : 9 <sup>e</sup> , 10 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup> ...	171	57	108	36

Les familles trouveront dans le prospectus du Lycée, que le Directeur tient à leur disposition, tous les renseignements dont elles ont besoin.

#### ETABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES ANNEXÉ AU LYCÉE.

Le plan d'études de cet établissement conduit au Baccalauréat.

Une classe préparatoire à la 1<sup>re</sup> année d'Enseignement secondaire fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1920.

Elle est destinée à fournir à la 1<sup>re</sup> année des élèves bien préparées à recevoir l'Enseignement secondaire, qui demande une culture appropriée.

Sont reçues dans cette classe les fillettes âgées d'au moins 9 ans qui fournissent la preuve qu'elles sont en possession des connaissances de la 1<sup>re</sup> année du cours moyen des écoles primaires.

Pour être admises en Première année, les débutantes doivent être âgées de 11 ans au moins le 1<sup>er</sup> octobre et posséder l'instruction que suppose le certificat d'études primaires.

#### TAUX DES RÉTRIBUTIONS PAR AN ET PAR TRIMESTRE

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Classe préparatoire .....	234	78	162	54
Classe secondaire : 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> année.....	306	102	225	75
Philosophie et Mathématiques : 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> année.....	387	129	306	102

M. le Directeur du Lycée recevra les familles à dater du vendredi 23 septembre inclus tous les jours de 9 heures à 11 h. 1/2 et de 14 heures à 16 h. 1/2, le jeudi soir et le dimanche excepté.

#### RENTÉE DES CLASSES

La rentrée des classes au Lycée aura lieu le lundi 3 octobre : pour les garçons, à 8 heures du matin ; pour les jeunes filles, à 9 h. 3/4 du matin.

## ÉCHOS & NOUVELLES

Lundi dernier, a eu lieu l'inhumation de M. Nardi, un des plus anciens et dévoués agents au service du Gouvernement.

La cérémonie funèbre, à laquelle assistait M. le Conseiller de Gouvernement Gallèpe, a été célébrée à la Cathédrale.

La Musique Municipale s'est fait entendre pendant la cérémonie, le défunt ayant fait longtemps partie de la Société Philharmonique.

M. Coëvoëtt, professeur de gravure musicale à l'Institut Professionnel de Monaco, vient de faire paraître les deux premières productions éditées par cette section de l'Institut. Le distingué professeur commence la série de ses publications par des pages pour piano du réputé compositeur monégasque L. Abbiate dont l'œuvre, encore insuffisamment connue du grand public, est tenue en haute estime par les musiciens et dont le talent inspiré et savant honore grandement sa patrie d'adoption. *Toccata* (op. 31) et *Volutes et Méandres* (op. 45) retrouveront auprès des pianistes le succès que leur exécution a rencontré auprès du public averti des grands concerts. Ces pages auxquelles le talent du maître graveur a assuré une présentation parfaite et qui témoignent de la vitalité de l'Institut professionnel de Monaco, font partie d'une collection dédiée à la mémoire de M. Suffren Reymond dont le nom est inséparable de celui de l'Institut.

Dans son audience du 9 septembre courant, le Tribunal Correctionnel a prononcé le jugement suivant :

B. R., chauffeur, né le 24 juillet 1888, à Tours (Indre-et-Loire), demeurant à Paris. — Abandon d'auto et défaut d'éclairage : 25 francs d'amende.

Étude de M<sup>e</sup> LUCIEN LE BOUCHER,  
Docteur en droit, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

### FORMATION DE SOCIÉTÉ

(Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants  
du Code de Commerce.)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le treize septembre mil neuf cent vingt et un,

M. Henri-Louis FEAKS, négociant, et M<sup>me</sup> Domenica DAMILANO, commerçante, demeurant tous deux à Monaco, boulevard Charles III, n° 23,

Ont formé entre eux une Société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de Restaurant et Buvette, sis à Monaco, boulevard Charles III, n° 23.

La durée de la Société est de cinq années, qui ont commencé à courir le treize septembre mil neuf cent vingt et un.

Le Siège social est fixé à Monaco, 23, boulevard Charles III.

La raison et la signature sociales seront : *Feaks et Damilano*.

Les affaires de la Société seront gérées et administrées par les deux associés avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet ; en conséquence, chacun d'eux aura la signature sociale dont il ne lui sera, toutefois, permis de faire usage que pour les affaires de la Société.

M. Feaks apporte à la Société la moitié du fonds de commerce sis à Monaco, 23, boulevard Charles III, lui appartenant, estimée..... 2.500 fr.

Et la somme de..... 1.000 »

M<sup>me</sup> Damilano apporte à la Société la moitié du dit fonds de commerce lui appartenant, estimée..... 2.500 »

Et la somme de..... 1.000 »

Total de l'actif social... 7.000 fr.

Un extrait du dit acte de Société est déposé ce jour au Greffe du Tribunal de Première Instance de Monaco, le 17 septembre 1921, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi.

Pour extrait :  
Signé : L. LE BOUCHER.

Étude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### EXTRAIT D'ACTE DE SOCIÉTÉ

(Publié en conformité des articles 49 et 50  
du Code de Commerce.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix septembre mil neuf cent vingt et un, enregistré ;

M. Jean-Antoine-Lazare-Marie CRUZEL, pharmacien, diplômé de l'Université de Montpellier, demeurant à Monaco, quartier de Monte Carlo, boulevard des Moulins, n° 11, villa de la Madone,

Et M. James-Herbert STEER, pharmacien, diplômé de l'Université d'Edimbourg (Ecosse), demeurant à Nice, rue de France, n° 41,

Ont formé, entre eux, une société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation du fonds de pharmacie, avec laboratoire d'analyses, dénommé *Pharmacie Anglaise*, sis à Monte Carlo, boulevard des Moulins, n° 11.

Cette Société a été faite pour une durée de dix années, à compter du quinze septembre mil neuf cent vingt et un, pour prendre fin le quinze septembre mil neuf cent trente et un.

Le siège de la Société est à Monte Carlo, boulevard des Moulins, n° 11.

La dénomination de la Société est : *Pharmacie Anglaise* ; la raison et la signature sociales sont : *Cruzet et Steer*.

M. Cruzel a apporté à la Société le fonds de pharmacie qu'il exploitait à Monte Carlo, boulevard des Moulins, n° 11, villa de la Madone, dénommé *Pharmacie Anglaise*, avec le laboratoire d'analyses qui y est

adjoint, pour son estimation, nette de tout passif, de cent quatre-vingt-quinze mille francs, ci **195.000 fr.**

Et M. Steer a apporté à la Société une somme de trente mille francs, qu'il a versée dans la caisse sociale, ci..... **30.000 »**

Total des apports, égal au montant du fonds social : deux cent vingt-cinq mille francs, ci..... **225.000 fr.**

Les affaires et opérations de la Société sont gérées et administrées par les deux associés et toutes décisions prises d'un commun accord ; la signature des deux associés est donc nécessaire sur toutes les pièces sociales.

La Société sera dissoute de plein droit par le décès de l'un ou l'autre des associés, et la liquidation sera faite par l'associé survivant.

En cas de dissolution de la Société par suite de l'expiration du terme, ou pour toute autre cause que le décès, la liquidation sera faite par les soins des deux associés.

Dans l'un et l'autre cas, le ou les liquidateurs auront tous pouvoirs, les plus étendus, pour la réalisation, la vente amiable ou aux enchères et le recouvrement des biens de la Société, l'extinction du passif et, en général, pour arriver à la liquidation complète et définitive dans le plus bref délai possible.

Un extrait dudit acte a été déposé, ce jourd'hui même, au Greffe du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, pour être transcrit et affiché conformément à la loi.

Monaco, le 20 septembre 1921.

Pour extrait :  
ALEX. EYMIN.

Étude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix septembre mil neuf cent vingt et un, M. Jean-Antoine-Lazare-Marie CRUZEL, pharmacien, diplômé de l'Université de Montpellier, demeurant à Monaco, quartier de Monte-Carlo, boulevard des Moulins, n° 11, villa de la Madone, a apporté à la Société en nom collectif formée entre lui et M. James-Herbert STEER, pharmacien, diplômé de l'Université d'Edimbourg (Ecosse), demeurant à Nice, le fonds de pharmacie avec laboratoire d'analyses, dénommé *Pharmacie Anglaise*, qu'il exploitait à Monaco, quartier de Monte-Carlo, boulevard des Moulins, n° 11, villa de la Madone.

Les créanciers de M. Cruzel, s'il en existe, sont invités, sous peine de forclusion, à former opposition, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 20 septembre 1921.

Signé : ALEX. EYMIN.

Cabinet GOIFFON  
Agence de Nice, 11, passage Emile-Negrin  
Henault, directeur.

### 1<sup>er</sup> AVIS

M. GALLO, propriétaire de la Brasserie de la Régence, 5, avenue de la Gare, à Monaco, a vendu son fonds de commerce à MM. GAL et ROSSI.

Oppositions seront reçues chez M. Gamba, même adresse.

Étude de M<sup>e</sup> LUCIEN LE BOUCHER,  
docteur en droit, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième Insertion.)

Suivant procès-verbal d'adjudication, reçu aux minutes de M<sup>e</sup> Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le 24 août 1921,

M. Antoine-Alphonse-Marius CURTIL, pharmacien,

demeurant à Nice, 14, rue Foncet, a été déclaré adjudicataire du fonds de commerce ci-après désigné, dépendant de la succession de M. Ludwig GRAB, en son vivant pharmacien, demeurant à Monte Carlo.

Le fonds de commerce de pharmacie que M. Grab exploitait à Monaco, quartier de Monte Carlo, avenue de la Costa, dans l'immeuble du Grand Hôtel.

Avis est donné aux créanciers de M. Grab, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de ladite adjudication, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Le Boucher, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux.

Monaco, le 20 septembre 1921.

Signé : L. LE BOUCHER.

Étude de M<sup>e</sup> LUCIEN LE BOUCHER,  
docteur en droit, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le neuf septembre mil neuf cent vingt et un,

M. Jean-Baptiste COUDERC, ancien commerçant, demeurant précédemment à Nice,

A acquis de M. Joseph BONNET, épiciier, demeurant à Monaco, 15, rue Grimaldi,

Le fonds de commerce d'épicerie, qu'il exploitait à Monaco, 15, rue Grimaldi.

Avis est donné aux créanciers de M. Joseph Bonnet, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente dans le délai de dix jours à compter du jour de la présente insertion, au domicile élu à cet effet, en l'étude de M<sup>e</sup> Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 20 septembre 1921.

Signé : L. LE BOUCHER.

AGENCE DES ÉTRANGERS  
Place Clichy, Monte Carlo.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seings privés en date à Monaco, du 19 juillet 1921, enregistré, M. Lucien MONTAN-DRAUD et M<sup>me</sup> Marie BARTHELIER, son épouse, tous deux hôteliers, demeurant à Monaco, boulevard de la Condamine, ont vendu à M<sup>me</sup> Julie-Pauline GRAMMONT, épouse conventionnellement séparée de biens de M. Jules-Henri BREGEON, propriétaire, demeurant à Monte-Carlo, boulevard du Nord, villa Blanc-Castel,

Le fonds de commerce d'hôtel-restaurant exploité à Monaco, n° 19, boulevard de la Condamine, sous le nom de *Hôtel-Restaurant Monégasque*, comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail et le matériel de l'exploitation.

Avis est donné aux créanciers de M. et M<sup>me</sup> Montandraud, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, dans le délai de dix jours à compter du jour de la présente insertion, au fonds vendu, où il est fait élection de domicile, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Étude de M<sup>e</sup> Gabriel VIALON,  
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,  
7, place d'Armes.

### VENTE SUR SAISIE

Le samedi 24 septembre 1921, à deux heures du soir, et jours suivants, 15, rue Louis, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers consistant en : chambres à coucher complètes, lits cuivre, toilettes, armoires à glace, armoires à linge, bibliothèques, plusieurs bureaux, tables diverses, cadres, lustres, garnitures de toilette, linoleums, appareil photo, suspensions électriques, paniers à linge, rideaux, descentes de lit, matelas, linge, vaisselle, fauteuils de malade, instruments et accessoires de chirurgie, argenterie de table, etc.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier : G. VIALON.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1921.